

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme GIMENO, Mme SCHMIT

Étaient absents excusés : Mme COURREGÉ a donné procuration à M. CAPELLE
M. BLONDEAU a donné procuration à M. BERTHON

Étaient absentes : Mme GADRAS, Mme PATIN, M. DE LA ROCHE

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	24 mars 2023
Nombre de membres votants	12	Date de l'affichage	24 mars 2023

Mme le Maire ouvre la séance à 20h34 et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Mme le Maire indique qu'une réunion finances a eu lieu au mois de février et que les comptes ont été présentés aux conseillers par M. JONIEC, adjoint aux finances, le 27 mars 2023.

M. JONIEC présentera à l'ensemble des conseillers les comptes 2022 et les budgets primitifs 2023, et Mme le Maire procèdera au vote après présentation.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme SCHMIT comme secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Point N° 2 : Validation du conseil municipal du 26 janvier 2023

Le compte-rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2023 est approuvé 12 voix POUR.

Point N° 3 : Validation du conseil municipal du 10 mars 2023

Le compte-rendu du Conseil municipal du 10 mars 2023 n'ayant pas été distribué aux élus, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Point N° 4 : Approbation du compte de gestion 2022 du budget du Commerce – DCM 01

Madame le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet qui correspond à son Compte Administratif 2022.

Résultat de fonctionnement 2022	-1 250,39 €
Résultat d'investissement 2022	6 569,86 €
Résultat de clôture fonctionnement 2022	5 319,47 €

En tenant compte des résultats reportés, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat de fonctionnement 2021	48 440,56 €
---------------------------------	-------------

Résultat d'investissement 2021	-24 059,87 €
Résultat de clôture 2021	24 380,69 €
Résultat total de clôture 2022	29 700,16 €

Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2022 de Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet par **12 VOIX POUR**.

Point N° 5 : Approbation du compte administratif 2022 du budget du Commerce – DCM 02

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif au Compte Administratif 2022, Mme le Maire sort de la salle. Le Conseil municipal peut procéder au vote, et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	15 424,50 €
Recettes de fonctionnement	14 174,11 €
Résultat de clôture de l'exercice	-1 250,39 €
Reports de fonctionnement 2021	48 440,56 €
Résultat de clôture 2022	47 190,17 €

Dépenses d'investissement	28 248,88
Recettes d'investissement	34 818,74
Résultat de clôture de l'exercice	6 569,86
Reports d'investissement 2021	-24 059,87
Résultat de clôture	-17 490,01

Par conséquent, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Compte Administratif du Commerce 2022 de Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet par **11 VOIX POUR**.

Point N° 6 : Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget du Commerce – DCM 03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Monsieur JONIEC, Adjoint aux finances,

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -24 059.87 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 48 440.56 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 6 569.86 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 1250.39 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 17 490 .01 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 17 490.01 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 29 700.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat du Commerce par **12 VOIX POUR**.

Point N° 7 : Vote du budget primitif 2023 du Commerce – DCM 04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu la réunion de présentation du budget le 27 mars 2023,
Vu le budget primitif 2023,

M. JONIEC expose le budget primitif 2023 du commerce à l'ensemble des conseillers.
Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2023, et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 Charges à caractère général	35 004,64 €
042 Opérations d'ordre entre section	10 217,20 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	2 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	- €
65 Autres charges de gestion courante	- €
66 Charges financières	2 151,84 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 373,68 €

RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
R002 Excédent antérieur reporté	29 700,16 €
042 Opérations d'ordre entre section	14 173,52 €
75 Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
77 Produits exceptionnels	500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 373,68 €

Le Budget Primitif 2023 « DEPENSES ET RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR.

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
D001 Solde d'investissement reporté	17 490,01 €
040 Opérations d'ordre entre section	14 173,52 €
16 Remboursement d'emprunt	14 729,86 €
21 Immobilisation corporelle	145 813,82 €
23 Immobilisations en cours	66 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	258 207,21 €

RECETTES :

R001 Solde d'exécution d'investissement reporté	- €
040 Opérations d'ordre entre section	10 217,20 €
021Virement de la section de fonctionnement	- €
10 Dotations fonds divers	17 490,01 €
13 Subvention d'investissement	90 500,00 €
16 Remboursement d'emprunt	5 000,00 €
24 Produit des cessions d'immobilisation	135 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	258 207,21 €

Le Budget Primitif 2023 des « DEPENSES ET RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR.

Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve** le Budget Primitif 2023 du Commerce, par **12 VOIX POUR.**

Point N° 8 : Approbation du compte de gestion 2022 du budget de la Commune – DCM 05

Madame le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable qui correspond à son Compte Administratif 2022.

Résultat de fonctionnement 2022	153 727,51 €
Résultat d'investissement 2022	-134 060,50 €
Résultat de clôture 2022	19 667,01 €

En tenant compte des résultats reportés, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat de fonctionnement 2021	452 949,48 €
Résultat d'investissement 2021	146 746,54 €
Résultat de clôture 2021	599 696,02 €
Résultat total de clôture 2022	619 363,03 €

Par conséquent, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2022 de Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet par **12 VOIX POUR.**

Point N° 9 : Approbation du compte administratif 2022 du budget de la Commune – DCM 06

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif au Compte Administratif 2022, Mme le Maire sort de la salle. Le Conseil municipal peut procéder au vote, et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	-764 685,81 €
Recettes de fonctionnement	918 413,32 €
Résultat de clôture de l'exercice	153 727,51 €
Reports de fonctionnement 2021	452 949,48 €
Résultat de clôture	606 676,99 €

Dépenses d'investissement	-266 858,44
Recettes d'investissement	132 797,94
Résultat de clôture de l'exercice	-134 060,50
Reports d'investissement 2021	146 746,54
Résultat de clôture	12 686,04

Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2022 de Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet par **11 VOIX POUR**.

Point N° 10 : Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget de la Commune – DCM 07

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 146 746.54 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 452 949.48 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : -134 060.50 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 153 727.51 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 128 000.00 €

En recettes pour un montant de : 61 055.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 54 258.96 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 54 258.96 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 552 418.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ainsi l'affectation du résultat 2022 du budget de la commune par **12 VOIX POUR**.

Point N° 11 : Vote des taux communaux – DCM 08

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par **12 VOIX POUR**, de ne pas augmenter les taux fiscaux et de les fixer pour l'année 2023 comme suit

- taxe d'habitation : 11.81 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.60 %

Charge Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Point N° 12 : Vote des subventions communales – DCM 09

Madame le Maire indique que les subventions seront votées pour chaque association et précise que les élus qui font partie du bureau d'une ou plusieurs associations ne participent pas au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

M. JONIEC présente aux membres du Conseil le tableau de répartition des subventions communales :

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION FCT 2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023	VOTE PAR SUBVENTION
L'oiseau Lire	350 €	300 €	12 voix POUR
ASA	850 €		12 voix POUR
Auteuil Gym	550 €		12 voix POUR
FeelN ess	600 €		12 voix POUR
Krav Maga	600 €		12 voix POUR
Club de loisirs Auteuillois	250 €	300 €	12 voix POUR
Comité des Fêtes *	500 €		11 voix POUR et 1 ABSTENTION
Arpent de Bacchus	500 €		12 voix POUR
Eparche	0 €		12 voix POUR
Chasse Auteuil	250 €		12 voix POUR
Cross Training	250 €		12 voix POUR
Subventions exceptionnelles		2 220 €	12 voix POUR
Sous Total Subventions associations Auteuil	4 700 €	2 820 €	
CROIX ROUGE	100 €		12 voix POUR
AFSEP (sclérose en plaque)	70 €		12 voix POUR
PREVENTION ROUTIERE	150 €		12 voix POUR
Sous Total Subventions associations autres	320 €		
TOTAL SUBVENTIONS 2023	5 020 €	2 820 €	

* Mme MURET s'abstient car officiant au bureau du Comité des Fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** par **12 VOIX POUR** de voter au chapitre 011 à l'article 6574 la somme de 5 020 € et à l'article 6745 la somme de 2 820 €.

Point N° 13 : Approbation du rapport de la CLECT – DCM 10

Par délibération n°23-002 en date du 8 février 2023, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 23-002 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 08/02/2023

APPROUVE à l'unanimité par **12 VOIX POUR** le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Point N° 14 : Dissolution de la Caisse Des Ecoles – DCM 11

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article 79 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2020-03 en date du 11 juin 2020, relative à la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles au 1^{er} janvier 2020 et le transfert de charges du budget de la caisse des écoles,

Considérant qu'aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée depuis le 1er janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **12 VOIX POUR**,

DECIDE de procéder à la dissolution de la caisse des écoles à la date du 31 décembre 2022 soit 3 exercices de mise en sommeil à compter du 1^{er} janvier 2020,

ARRETE les comptes de la caisse des écoles conformément au tableau des résultats ainsi qu'à la balance comptable fournie par Monsieur le Trésorier, annexée à la délibération, compte de gestion de l'année 2022,

DECIDE de reprendre l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 055.56 € dans le budget principal de la commune sur la ligne 'R002' « résultat de fonctionnement » au budget prévisionnel de l'exercice 2023,

AUTORISE Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point N° 15 : Vote d'une subvention exceptionnelle au SIFAA – DCM 12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIFAA,

Vu la délibération N° 5 du SIFAA du 24 novembre 2017 portant sur le montant de la participation communale des communes d'Autouillet et Auteuil le Roi,

Vu la délibération N° 5 du SIFAA du 5 avril 2018 portant sur la fiscalisation de la participation communale de la commune d'Autouillet,

Vu la situation financière actuelle du SIFAA,

Vu le lien social prépondérant que préserve la salle des fêtes entre les communes d'Autouillet, Auteuil Le Roi et les administrés des dites communes,

Vu les répercussions budgétaires liées à la crise sanitaire du COVID19,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, par **12 VOIX POUR** :

D'octroyer au SIFAA une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour pallier le déficit de crédits.
Dit que la dépense se fera sur le budget primitif 2023 de la commune, à l'article 6574.

Point N° 16 : Vote du budget primitif 2023 de la Commune – DCM 13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu la réunion de présentation du budget le 27 mars 2023,
Vu le budget primitif 2023,

M. JONIEC expose le budget primitif 2023 de la commune à l'ensemble des conseillers.
Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2023, et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 Charges à caractère général	460 858,03 €
012 Charge de personnel	292 900,00 €
014 Atténuation de produits	144 887,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	10 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	325 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	96 550,00 €
66 Charges financières	600,00 €
67 Charges exceptionnelles	7 835,00 €
68 Dotation aux provisions dépréciation actifs circulant	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 339 630,03 €

RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
R002 Excédent antérieur reporté	552 418,03 €
013 Atténuation de charges	6 000,00 €
70 Produits et services	61 930,00 €
73 Impôts et taxes	672 578,00 €
74 Dotations et participations	43 704,00 €
75 Autres produits de gestion courante	1 500,00 €
77 Produits exceptionnels	1 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 339 630,03 €

Le Budget Primitif 2023 « DEPENSES ET RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR.

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
20 Immobilisations corporelles	22 186,04 €
21 Immobilisation corporelle	347 956,96 €
23 Immobilisations en cours	544 324,00 €
16 Remboursement d'emprunt	10 000,00 €
10 Dotation fonds divers	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	927 467,00 €

RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
R001 Solde d'exécution d'investissement reporté	12 686,04 €
021Virement de la section de fonctionnement	325 000,00 €
10 Dotations fonds divers	112 107,96 €
13 Subvention d'investissement	472 673,00 €
23 immobilisation en cours	5 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	927 467,00 €

Le Budget Primitif 2023 des « DEPENSES ET RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR.

Par conséquent, et après en avoir délibéré, par **12 VOIX POUR**, le Conseil municipal **approuve** le Budget Primitif 2023 de la commune.

Point N° 17 : Questions diverses

INTERVENTION DE M.CAPELLE :

Il n'y aura pas d'augmentation dans les taux au SIDOMPE par contre les bases augmentent.

Le SIEED se plaint de nombreuses dégradations sur les containers de la déchetterie de Méré et le Président propose de fermer la déchetterie. Les employés de la déchetterie se plaignent de nombreuses incivilités. M. BERTHON fait remarquer que si la déchetterie ferme cela va multiplier les dépôts sauvages et accroître la colère des usagers qui ont parfois des heures d'attente pour accéder à la déchetterie.

M. JONIEC propose la mise en place d'une vidéo protection, M. CAPELLE répond que cela est déjà en place.

La commune doit élaborer un PCS, un plan communal de sauvegarde, sous la responsabilité du Maire. Il s'agit de planifier la réponse de la mairie en cas de crise. Une commission communale sera créée prochainement.

Mme SCHMIT indique que le SDIS a mis en place une journée de sensibilisation destinée aux communes pour se former à la gestion de crise.

INTERVENTION DE Mme JONIEC : il va falloir se positionner sur la continuité du marché car les commerçants ne viennent plus idem pour les clients.

INTERVENTION DE M. JONIEC ;

Le 20 avril : don du sang ; les rdv sont déjà ouverts sur le site internet de la mairie.

Le 10 avril : chasse aux œufs dans le parc de la mairie à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55